

# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

## LE CONTEXTE

La commune de Fillière est une fusion de cinq villages. Parmi ces villages, celui de Thorens-Glières entretient un lien particulier avec la Seconde Guerre Mondiale. Un important centre de Résistance s'est installé au-dessus du village, au Plateau des Glières. Des combats décisifs ont contribué à la Libération de la France.

En 2024, nous commémorerons le 80<sup>e</sup> anniversaire du combat des Glières de 1944. À cette occasion, de nombreuses manifestations sont prévues, dont la réalisation d'une fresque commémorative sur l'une des façades de la mairie déléguée de Thorens-Glières.

## LE PROJET : une fresque commémorative

Conception et mise en œuvre d'une fresque monumentale en extérieur pour commémorer le 80<sup>e</sup> anniversaire du combat des Glières.

- **Le support**

La façade de la mairie déléguée de Thorens-Glières, petit côté le long de la rue du Capitaine Anjot. Les dimensions sont de 13m de large et 8m de haut ; avec un décalage central à 6,50m, formant un redan de 1,80m.

La commune s'engage à ce que le mur soit en bon état, et soit préparé (fissures réparées, primaire d'accroche).



- **La technique**

La technique demandée est la peinture (pinceaux, rouleaux, bombes de peinture, ou autres).

- **L'iconographie**

L'iconographie de la fresque doit comporter un lien fort avec le défilé du 14 juillet 1944 à Thorens-Glières : une carte postale d'époque sera fournie pour servir d'inspiration.

L'iconographie de la fresque peut aussi comporter d'autres symboles et références : la section "Le Chamois" qui a défilé, avec par exemple leur emblème.

Pensée comme une narration du passé de la guerre vers un avenir de paix, la fresque ne doit pas paraître lugubre, triste ou violente.

- **Le style**

Le style attendu n'est pas nécessairement traditionnel (trompe-l'œil réaliste) mais peut aussi être empreint d'influences artistiques plus modernes et contemporaines (expressionnisme, abstraction, fauvisme...).

## CALENDRIER

### 1<sup>ère</sup> phase : la pré-sélection

Dépôt d'un dossier de candidature avec une intention de création et un court texte explicatif :

AVANT LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2023

Pré-sélection de plusieurs candidats.

### 2<sup>e</sup> phase : la sélection

Organisation d'un jury d'entretien (présentiel ou visioconférence) pour les candidats présélectionnés. Lors de l'entretien, présentation d'une esquisse et d'un texte explicatif détaillé : 8 NOVEMBRE 2023 (rémunération prévue de 1000€ / artiste).

Annnonce de l'artiste retenu : 15 DÉCEMBRE 2023

### 3<sup>e</sup> phase : validation et réalisation du projet

Validation du projet (modification de l'esquisse en fonction des demandes de la commune) : MARS 2024

Livraison du livrable : POUR LE 13 JUILLET 2024 (fresque à réaliser au plus près de son inauguration + prévoir des heures de médiation pour différents publics).

Inauguration du livrable : LE 14 JUILLET 2024 (obligation d'être présent pour l'artiste retenu)

## BUDGET

Le coût artistique comprenant la conception, la réalisation de l'œuvre, l'achat du matériel (peintures, aérosols, pinceaux, etc.) et la cession des droits à la commune de Fillière sera chiffré par l'artiste. Il devra faire l'objet d'un devis.

Les défraiements pourront être pris en charge par la commune de Fillière, sur justificatifs dans la limite d'un montant défini entre la commune et l'artiste. Ces montants devront également apparaître sur le devis.

La commune de Fillière prendra en charge la location des matériels élévateurs, nacelles, échelles et échafaudages nécessaires à la réalisation du projet.

## POUR CANDIDATER

Sont éligibles à cet appel à projets les personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et pouvant justifier d'une inscription légale (N° SIRET, Maison des Artistes...).

- **Documents fournis par la commune (en annexe)**
  - Photographie du mur choisi avec ses dimensions
  - Une photographie d'archive du défilé du 14 juillet 1944
  - Une référence bibliographique
  
- **Pièces à fournir par le candidat : 1ère phase (avant le 1er octobre)**
  - Un CV avec le parcours de formation et les expériences professionnelles artistiques (en précisant quelles sont vos expériences dans le domaine des fresques peintes monumentales)
  - Des photographies de vos projets déjà réalisés
  
  - Une intention de création : des dessins/schémas de l'œuvre proposée avec un petit texte explicatif
  - Une note technique précisant la durée de l'intervention, les besoins matériels et les conditions techniques particulières
  - Un budget prévisionnel comprenant le matériel, les outils, les heures de travail, le droit d'auteur...)
  - Un calendrier prévisionnel (comprenant les heures de médiation que l'artiste devra effectuer pour différents types de publics)
  
- **Pièces à fournir par le candidat : 2e phase (entre le 1er octobre et le 8 novembre UNIQUEMENT pour les pré-sélectionnés) rémunérée 1000€ par artiste**
  - Une, ou plusieurs esquisses, en couleur, détaillées de l'œuvre.
  - Un photomontage de l'esquisse sur le mur
  - Un texte expliquant le projet d'œuvre de manière détaillé

- **Envoi des candidatures**

Envoyer votre candidature à [philarts@commune-filliere.fr](mailto:philarts@commune-filliere.fr) avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 (vous recevrez un accusé de réception, dans le cas contraire téléphonez-nous).

Plus d'informations auprès de Claire Favrat, par mail à [philarts@commune-filliere.fr](mailto:philarts@commune-filliere.fr) ou téléphone au 07 60 57 81 94.

- **Les critères de sélection**

1. L'adéquation du projet avec l'iconographie demandée
2. L'adaptation avec l'environnement et le contexte territorial (historicité du bâtiment, environnement paysager, commune rurale)
3. La proximité géographique de l'artiste
4. La tarification proposée

## ANNEXES

Photo de la surface à peindre avec les dimensions



Photo de la surface à peindre de face



Photographie du défilé du 14 juillet 1944, sous la protection du groupe des évadés, la compagnie « Forestier » (Louis Morel), reconstitué après Glières, défilé dans Thorens-Glières



Référence bibliographique conseillée : Michel Germain, *Glières mars 1944 une grande et simple histoire*, 1994, La fontaine de Siloé